DERNIÈRE DEMEURE INTERNATIONALE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

(NON AUDITÉ)

DERNIÈRE DEMEURE INTERNATIONALE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution des actifs nets	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15

Merlin & Associé CPA inc.
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
DERNIÈRE DEMEURE INTERNATIONALE

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Dernière Demeure internationale, qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Dernière Demeure internationale au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Observations – Informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers, qui explique que l'organisme Dernière Demeure internationale a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2025, la date de transition étant le 1er avril 2024. La direction a appliqué rétrospectivement ces normes aux informations comparatives incluses dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2025 et au 1er avril 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ainsi que les informations connexes. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives, de sorte qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un examen ni d'un audit.

Autre point

Les bilans au 31 mars 2025 et 1er avril 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 n'ont pas été examinés ni audités.

Merlin L Associés CPA

Québec (Québec), le 3 août 2026

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A141187

DERNIÈRE DEMEURE INTERNATIONALE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026
(non audité)

	2026	2025
PRODUITS		
Revenus de frais de gestion	117 071 $	104 095 $
Cotisations des membres	73 880	47 890
Contribution décès	371 250	393 750
Dons	1 166	3 660
Autres revenus	24 907	23 574
Revenu de loyer	2 800	-
Contribution membre	61 285	-
	652 359	572 969
Subventions gouvernementales	15 639	66 361
	667 998	639 330
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Assurances	1 225	1 092
Cotisation et abonnement	5 507	4 150
Formation	450	2 932
Frais bancaires	1 607	1 150
Frais bancaires-Monoris	-	11 083
Frais de déplacements	5 615	3 940
Frais de repas et de représentation	11 485	7 978
Honoraires professionnels	8 000	29 042
Loyer	8 400	6 200
Papeterie et dépenses de bureau	2 909	8 492
Publicité et promotion	8 486	14 424
Salaires et avantages sociaux	132 828	138 654
Taxe de vente non deductible	9 326	13 158
Taxes, permis et licences	40	78
Télécommunications	1 723	1 531
Versements aux familles et maisons funéraires	388 046	345 006
Amortissement – immobilisations	4 502	11 919
	590 149	600 829
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	77 849 $	38 501 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DERNIÈRE DEMEURE INTERNATIONALE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026
(non audité)

	Actif net Investi en Immobilisation	Actif Non Affecté	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	- $	181 500 $	181 500 $	129 721 $
Retraitement investi en immobilisation antérieur (Note 3)	16 193	(16 193)	-	-
Redressé	16 193	165 307	181 500	129 721
Excédent des produits sur les charges	-	77 849	77 849	38 501
Ajustement Actif Non affecté (Note 3)	-	(3 152)	(3 152)	13 278
Amortissement de l'année	(4 502)	4 502	-	-
SOLDE À LA FIN	11 691 $	244 506 $	256 197 $	181 500 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DERNIÈRE DEMEURE INTERNATIONALE

BILAN

31 MARS 2026
(non audité)

	2026	2025	Au 1er avril 2024
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse	367 746 $	298 819 $	176 371 $
Créances et effets à recevoir (Note 5)	55 523	13 553	107 732
Frais imputable au cours du prochain exercice	-	-	766
	423 269	312 372	284 869
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	11 691	16 193	28 112
	434 960 $	328 565 $	312 981 $
Passif			
Passif à court terme			
Fournisseurs et charges à payer (Note 7)	50 233 $	30 417 $	18 439 $
Contributions adhérents - conditionnelle	128 180	108 198	156 372
Revenu percu d'avance	350	-	-
	178 763	138 615	174 811
DÛ AUX ADMINISTRATEURS	-	8 450	8 450
	178 763	147 065	183 261
Actifs nets			
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	11 691	16 193	28 112
ACTIF NET NON AFFECTÉE	244 506	165 307	101 608
	256 197	181 500	129 720
	434 960 $	328 565 $	312 981 $

Engagement contractuel (Note 10)

Pour le conseil d'administration,

Bailo Balde, administrateur

Sanny A. AKOBI, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DERNIÈRE DEMEURE INTERNATIONALE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026
(non audité)

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	77 849 $	38 501 $
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 502	11 919
	82 351	50 420
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 8)	(1 822)	72 028
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	80 529	122 448
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement dû aux administrateurs	(8 450)	-
Variation subvention a recevoir	(3 152)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(11 602)	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	68 927	122 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	298 819	176 371
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	367 746 $	298 819 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DERNIÈRE DEMEURE INTERNATIONALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026
(non audité)

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Dernière Demeure Internationale est un organisme sans but lucratif constituée en vertu de la Partie 3 (RLRQ, C. C-38 de Loi sur les compagnies.

En tant qu'organisme sans but lucratif, DDI est exonéré d'impôt selon la Loi de l'Impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de soutenir les familles endeuillées, accompagner ces familles dans le processus du deuil.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'organisme a établit ses états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

B) UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction de l'organisme établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'organisme procède à des estimations lorsqu'elle comptabilise certains éléments, comme l'évaluation des mauvaises créances et les frais courus.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

L'organisme comptabilise les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

Les intérêts et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

SUBVENTIONS

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement certain que les conditions requises pour leur obtention sont respectées et continueront d'être respectées.

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction des charges correspondantes.

D) IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, aux taux indiqués ci-dessous :

Mobilier de bureau : 20 %
Materiel Informatique : 45 %
Site Web : 35 %

E) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties et la trésorerie que des affectations empêchent d'utiliser pour les besoins de fonctionnement courant ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

F) APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET SERVICES

Des bénévoles consacrent un certain nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers
L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale ou de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements à court terme, des contributions à recevoir et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation
Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à celle qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction
L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils se sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

H) COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds non affecté rend compte des activités et des programmes courants, ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports (subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le fonds investi en immobilisations rend compte des activités liées aux immobilisations de l'organisme. Il comprend les immobilisations corporelles, diminuées des emprunts contractés pour leur acquisition ou leur financement, ainsi que les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les produits et les charges se rapportant aux immobilisations, notamment l'amortissement, les apports constatés aux résultats sont présentés dans ce fond.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

I) APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET SERVICES

Des bénévoles consacrent un certain nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, et des contributions à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de sesactifs nets est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. REDRESSEMENTS AFFECTÉS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, l'orgsnisme a optée pour les normes comptables pour les organismes a but non lucratif. Ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective. En conséquence, les soldes d'actif net présentés antérieurement ont été retraités par le crédit d'actif net investi en immobilisations de 16 193 $ au 1er avril 2025 et au 31 mars 2026 en contre partie d'un débit de l'actif net non affecté. Les bilans comparatifs au 1er avril 2025 et au 31 mars 2026 ont été retraités en conséquence.

Par ailleurs, l'actif net non affecté au 1er avril 2025 a également été ajusté à la baisse de 3 152 $ afin de corriger une surestimation des subventions à recevoir constatée au cours d'un exercice antérieur.

4. ADOPTION DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

les présents états financiers sont les premiers états financiers établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Lors de l'adoption des NCOSBL, un organisme a la possibilité de choisir de façons sélectives certaines exemptions et aussi de choisir des méthodes comptables qui diffèrent de celles utilisées dans les états financiers présentés précédemment. Cela peut nécessiter des ajustements du solde d'ouverture des actifs nets à la date de transition, laquelle correspond au premier jour de la période pour laquelle des informations comparatives sont présentées. De plus, aucun rapprochement n'est requis pour des changements a l'excedeant des revenus sur les charges de la période comparative.

5. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	2026	2025	Au 1er avril 2024
Contributions à recevoir	55 523 $	- $	18 724 $
Taxes à la consommation	-	-	4 772
Subvention à recevoir	-	13 553	84 236
	55 523 $	13 553 $	107 732 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026			2025	Au 1er avril 2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	17 404 $	8 494 $	8 910 $	11 138 $	13 923 $
Matériel informatique	9 384	8 914	470	854	5 077
Site Web	14 030	11 719	2 311	4 201	9 112
	40 818 $	29 127 $	11 691 $	16 193 $	28 112 $

7. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2026	2025	Au 1er avril 2024
Comptes fournisseurs et frais courus	47 290 $	30 417 $	18 439 $
Retenues à la source et avantages	716	-	-
Salaires et vacances courus	2 227	-	-
	50 233 $	30 417 $	18 439 $

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Créances et effets à recevoir	(41 970) $	94 179 $
Stocks	-	13 279
Frais imputable au cours du prochain exercice	-	766
Fournisseurs et charges à payer	19 816	11 978
Contributions adhérents - conditionnelle	19 982	(48 174)
Revenu percu d'avance	350	-
	(1 822) $	72 028 $

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux contributions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et du dépot conditionnelles des adhérents..

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 13 280 $ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2027	9 920 $
2028	3 360 $

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

Signature:

Email: thiernobailo@gmail.com

5336-DDI- États financiers 25-26

Final Audit Report 2026-08-04

Created:	2026-08-04
By:	Henriette K Wambo D D Internationale (directrice@ddinternational.org)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAI2cJayZhhkN-7kAMnq698ZULvbbT9GQB

"5336-DDI- États financiers 25-26" History

Document created by Henriette K Wambo D D Internationale (directrice@ddinternational.org)
2026-08-04 - 11:28:26 AM GMT

Document emailed to Thierno Balde Bailo (thiernobailo@gmail.com) for signature
2026-08-04 - 11:28:31 AM GMT

Document emailed to Sanny A. Akobi (sanny.akobi@gmail.com) for signature
2026-08-04 - 11:28:31 AM GMT

Email viewed by Thierno Balde Bailo (thiernobailo@gmail.com)
2026-08-04 - 11:37:00 AM GMT

Document e-signed by Thierno Balde Bailo (thiernobailo@gmail.com)
Signature Date: 2026-08-04 - 11:46:58 AM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: IMAGE

Email viewed by Sanny A. Akobi (sanny.akobi@gmail.com)
2026-08-04 - 1:05:17 PM GMT

Document e-signed by Sanny A. Akobi (sanny.akobi@gmail.com)
Signature Date: 2026-08-04 - 1:09:49 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: IMAGE

Agreement completed.
2026-08-04 - 1:09:49 PM GMT